

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 74 (1923)
Heft: 3

Artikel: Les forêts coloniales françaises [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785960>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

74^{me} ANNÉE

MARS 1923

N^o 3

Les forêts coloniales françaises.

II.

La forêt tropicale a depuis longtemps tenté les explorateurs; elle a été l'objet de nombreuses investigations, soit au point de vue purement scientifique, soit au point de vue commercial. Son caractère essentiel est son hétérogénéité, c'est-à-dire la multiplicité incroyable des essences. Les contrées à peuplements homogènes sont rares et exceptionnelles. En général, c'est le mélange le plus étourdissant d'espèces aussi différentes que possible les unes des autres. Cela au point que fort rares sont les espèces abondantes, et parmi elles il n'existe pas seulement des espèces utilisables, mais beaucoup de non-valeurs. Les exploitations entraînent donc forcément un déplorable gaspillage de bois qui restent inutilisés.

Depuis fort longtemps l'Europe connaît, à part les „bois des îles“, l'acajou et l'ébène tirés des forêts africaines. Les Allemands avaient lancé sur le marché l'Okoumé, de la famille des Burséracées, bois très résistant quoique léger, convenant parfaitement pour la menuiserie, les parquets, le contre-placage. Hambourg était le principal port d'importation de cette essence (134.000 tonnes en 1913), mais depuis 1914 il a fallu malheureusement s'en passer. Cependant ces bois précieux étaient récoltés jusqu'ici sans méthode, au petit bonheur, et selon des procédés irrationnels, qui signifiaient la destruction successive de ces essences, vu l'absence de toute mesure pour aider à leur régénération, par semis naturel ou par plantation.

Les études récentes ont permis d'allonger considérablement la liste des bois utilisables et de réduire ainsi d'une façon notable les déchets d'exploitation. De nombreux échantillons de bois ont été examinés scientifiquement et pratiquement touchant leur densité, leur durée, leur utilisation. Des installations de fortune, dans la forêt même, ont permis de procéder au séchage et à l'étuvage des

échantillons, puis à la mise en œuvre des bois, sciage, rabotage, assemblage. En France, les stations d'essai ont éprouvé la dureté, la résistance à la flexion, le retrait, etc. Il a été constaté, à l'encontre d'une opinion répandue, que les bois d'Afrique convenablement séchés travaillent très peu, moins que ceux de nos essences communes. Le résultat de ces études menées avec le sens des réalités qui caractérise la France, a abouti au classement des principales essences en sept catégories, classement opéré par une commission des bois coloniaux, formée par les Chambres syndicales du Bâtiment, de la Menuiserie, de la Carrosserie, du Charronnage et de l'Ameublement, à savoir :

- a) 10 espèces dont la densité varie entre 0,270 et 0,625, la couleur allant du blanc-uni au blanc-grisâtre, pouvant remplacer le peuplier, le tulipier d'Amérique.
- b) 17 espèces, de densité comprise entre 0,425 et 0,660, à couleur blanc rosé et jaunâtre, pouvant remplacer les pins et sapins.
- c) 14 espèces de densité 0,575 à 0,950, de couleur rose, grise, jaune ou brune, pouvant remplacer le chêne et le teck (des Indes).
- d) 2 espèces analogues au hêtre, au charme et au platane.
- e) 3 espèces semblables à l'orme, au frêne, à l'acacia.
- f) 14 espèces de densité 0,500 à 1,200, aux belles couleurs allant du jaune paille au rouge corail et qui fourniraient des bois de toute première qualité pour l'ébénisterie de luxe et le placage.
- g) Enfin, toute une gamme de 20 bois lourds, pouvant être utilisés pour traverses de chemin de fer, matériel roulant, travaux de mine, pilotis, etc.

Les lecteurs me feront grâce de citer des noms, empruntés évidemment au vocabulaire nègre. Les familles botaniques les plus diverses sont représentées, dont l'énumération serait également trop longue. Les plus fréquentes sont les légumineuses; quant aux conifères ils ne sont pas du nombre.

Grâce à cette détermination d'environ 80 espèces immédiatement utilisables, les exploitations deviennent plus intéressantes et plus lucratives. Tandis qu'autrefois lorsque le commerce se bornait à deux ou trois essences très précieuses, il était nécessaire de faire

des recherches souvent infructueuses sur un grand territoire pour y découvrir les arbres souches et les exploiter isolément, on pourra à l'avenir utiliser jusqu'au 50 % du matériel constaté sur une surface donnée. Cela exige, il est vrai, une connaissance approfondie des espèces et surtout un contrôle très sévère des billes exploitées, pour qu'elles ne soient pas lancées sur le marché sous une fausse dénomination. Le service colonial, pour faciliter ce contrôle, a constitué des collections d'échantillons, au moyen desquelles on peut déterminer l'espèce des bois en grume arrivant aux ports par radeaux. Ces collections se trouvent également dans les ports de la Métropole, à la disposition des industriels venant acquérir des bois coloniaux.

Cette organisation facilitera certainement dans une grande mesure la diffusion des bois en France et, de là, dans toute l'Europe. La complication est évidente: combien il est plus simple de distinguer nos sapins, pins, chênes et hêtres! Mais, en revanche, quelle richesse à tirer de ces nombreuses variétés de bois étrangers pour tous les usages, notamment dans l'architecture et l'ébénisterie de luxe. Nul doute que les industries se familiariseront rapidement avec ces produits, dont la concurrence se fera peut-être une fois sentir jusque sur nos marchés de bois de la Suisse.

Toutefois ce danger n'existe pas encore. Il se passera encore beaucoup de temps jusqu'à ce que soit organisé l'arrivage en grand des bois africains. Il y a pour cela de grands obstacles à vaincre, d'importantes avances de fonds à mettre en œuvre. (A suivre.)

Les forêts de la commune de Ste-Croix (C^t de Vaud).

Contribution à l'histoire de la forêt pendant la guerre.

(Suite et Fin.)

Rendement des forêts. Nous avons vu précédemment que la possibilité de coupe fut fixée par le plan d'aménagement Decoppet à 2080 m³ par an en produits principaux. Immédiatement après l'entrée en fonction de l'inspecteur forestier communal M. J. Bornand, ce dernier entreprit la révision de l'aménagement. Conformément aux instructions cantonales sur la matière, la base de ce dernier devait consister dans l'inventaire intégral de tous les peuplements à aménager. Gros travail, on le conçoit sans peine, que vinrent